



VILLE de HOUDAN

DÉCISION

DÉCISION N° : 2025-DEC-024

RELATIVE À : Contrat de maintenance et d'entretien du réseau de vidéoprotection de la ville de Houdan.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment l'article R2123-1 1°,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 43/2021 en date du 26 Mai 2021, et notamment le 4° donnant délégation au Maire pour prendre toutes dispositions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

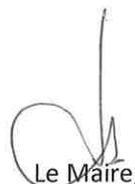
Considérant la nécessité de poursuivre la maintenance et l'entretien en parfait état de fonctionnement de l'ensemble des éléments constituant le réseau de vidéoprotection de la ville de Houdan,

Considérant la proposition établie par l'entreprise Antenne Service Protection,

DÉCIDE

- Article 1.** De signer le contrat de maintenance et d'entretien du réseau de vidéoprotection de la ville de Houdan avec l'entreprise Antenne Service Protection, sise 16 Bis route des Crêtes – 78270 MERICOURT, ayant pour numéro de SIRET 305 305 202 00039, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} juin 2025, renouvelable par tacite reconduction.
- Article 2.** Dit que le montant de cette prestation annuelle payable semestriellement en mars et septembre est de 3 450 € HT.
- Article 3.** Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont inscrits au budget principal de la Ville 2025 et suivants.
- Article 4.** Le Maire et le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

À HOUDAN, le 27 mai 2025


Le Maire,

Jean-Marie TÉTART



La présente décision peut faire l'objet :

- **d'un recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant par principe et sauf exceptions à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- **et d'un recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

CONTRAT DE MAINTENANCE

MAIRIE DE HOUDAN
69 Grande rue
78550 HOUDAN

SYSTEME

VIDEOPROTECTION URBAINE DE LA VILLE DE HOUDAN

DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

1^{er} Juin 2025

NOMBRE DE VISITE ANNUELLE

2 Visites (Mars et Septembre)

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org

www.antenne-service-protection.fr



Entre les soussignés,

La ville de HOUDAN

D'une part,

Et l'entreprise Antenne Service sise 16 Bis route des Crêtes 78270 MERICOURT.
Représentée par son gérant Monsieur Julien GESLAN.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

I - NATURE ET DUREE DES ENGAGEMENTS

Le présent contrat a pour objet la maintenance et l'entretien en parfait état de fonctionnement de l'ensemble des éléments constituant le réseau de vidéoprotection de la ville de HOUDAN.

Ce contrat est conclu pour une période de deux ans, et prendra effet à partir du 1^{er} Juin 2025, renouvellement par tacite reconduction.

- Résiliation de plein droit

Le marché sera résilié de plein droit en cas de défaillance dûment constatée de l'une quelconque des parties. Les cas de défaillance sont ceux qui entraînent l'incapacité juridique totale ou partielle, définitive ou temporaire, et notamment le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la liquidation amiable ou la cessation d'activité.

La résiliation par la ville de HOUDAN pourra intervenir :

- avec préavis de six mois.
- sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

L'entreprise ne pourra résilier ce contrat qu'après sa durée de deux ans.

Dans tous les cas, cette résiliation :

- fera l'objet d'un préavis de six mois
- sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org

www.antenne-service-protection.fr



A l'issue de chaque année, l'entreprise pourra demander la révision du contrat, à condition d'avoir prévenu le client par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'expiration considérée.

En cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, un état des lieux et de bon fonctionnement sera établi contradictoirement entre les deux parties et en présence du nouveau prestataire.

- Résiliation judiciaire

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations contractuelles dans des cas autres que ceux visés au paragraphe ci-dessus, la résiliation doit être demandée par l'autre partie conformément aux dispositions de l'article 1184 du code civil.

II - OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

A) Définition de la mission

Cette mission consiste en :

- la conservation de l'ensemble des matériels constituant l'installation à l'exception des disques durs ; afin de maintenir constantes les caractéristiques constatées le premier jour du début du présent contrat.
- les réparations des dégâts qu'une entreprise pourrait occasionner lors de ses interventions ou qui pourraient être provoquées par une tierce personne, sous réserve des stipulations de l'article IV du présent contrat.
- l'exécution des contrôles périodiques.
- Dans le mois qui suit la signature du présent contrat, établir 1 procédure écrite permettant le visionnage par les personnes habilitées dans la période précédant leur destruction automatique (soit un délai de 30 jours)
- A la demande de la direction, et dans le cadre d'un retrait exceptionnel la réalisation d'une sauvegarde sur support adapté.
- L'entreprise s'engage à respecter le D.I.U.O

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org

www.antenne-service-protection.fr



B) Contrôles

Vidéoprotection

Les installations seront visitées deux fois par an.

Lors de ces visites, la qualité des signaux distribués sera mesurée aux extrémités de chaque ligne vidéo.

A chaque visite toutes les caméras seront nettoyées, objectif et caisson compris. Cette intervention se fera avec un camion nacelle 12m si nécessaire.

Un contrôle subjectif des images sera fait simultanément sur un moniteur portable et sur l'écran d'exploitation.

Contrôle des niveaux d'alimentations.

Alarme Intrusion Ecole

Contrôle visuel du système, contrôle des zones de détection, test de ligne téléphonique, test sirènes, vérification tension de charge et contrôle des batteries. Les batteries au plomb seront remplacées à chaque fois que cela sera jugé nécessaire par le technicien et au minimum tous les 6 ans.

C) Cahier d'intervention

L'entreprise tiendra à jour et à la disposition de la ville de HOUDAN et de tout autre organisme habilité un cahier des interventions qui comportera entre autres la liste des interventions de dépannage avec la date et la nature du défaut.

D) Entretien et renouvellement

Les travaux d'entretien nécessaires au maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement sont à la charge du client, le remplacement de matériel défectueux hors garantie fera l'objet d'un devis.

E) Intervention de l'entreprise

L'entreprise devra aviser la ville de HOUDAN au moins un mois à l'avance du passage de ses préposés dans les locaux, en vue de procéder aux vérifications annuelles du réseau.

L'entreprise devra faire son affaire personnelle des accidents que ses installateurs pourraient causer ainsi que des réclamations éventuelles des utilisateurs de la ville d'Orgerus pour tout ce qui concerne le fonctionnement des réseaux vidéo.

Toute réclamation qui ne serait pas justifiée donnera lieu à une facturation supplémentaire par l'entreprise d'une somme forfaitaire correspondant aux frais engagés.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org

www.antenne-service-protection.fr



F) Assurances

L'entreprise devra contracter une assurance à revalorisation automatique annuelle, prévoyant l'indemnisation des dommages qui pourraient advenir aux bâtiments, ainsi qu'aux tiers, lorsque sa responsabilité civile sera engagée.

III - CONDITION GENERALES DU SERVICE

A) Service normal

Les interventions seront effectuées par un représentant agréé par l'Entreprise :

1. Critique : 24 ouvrées heures maxi à compter de la prise en charge
2. Sérieux : 48 ouvrées heures maxi à compter de la prise en charge
3. Non bloquant : 72 heures ouvrées maxi à compter de la prise en charge

Les Demandes d'intervention sont à faire par mail du lundi au vendredi.

Adresse Mail : technique@asprotection.org

B) Contrôle périodiques

Les contrôles définis dans l'article II B du présent contrat devront être exécutés de telle façon à limiter autant que possible la gêne au bon fonctionnement de la ville de HOUDAN.

C) Autres travaux

Ces travaux seront exécutés pendant les heures ouvrables.

Si à l'occasion de ces travaux, l'entreprise se trouvait amenée à remplacer dans son ensemble un matériel important, elle devra au préalable en aviser la ville de HOUDAN, afin d'examiner l'intérêt qu'il pourrait y avoir, compte tenu notamment de l'évolution de la technique, à substituer aux appareils à remplacer des appareils mieux adaptés à la poursuite de l'exploitation non seulement jusqu'à la fin du contrat, mais également au-delà de la date d'expiration.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org

www.antenne-service-protection.fr



Les dépenses qui pourraient être entraînées par ces travaux feront l'objet d'accords particuliers entre la ville de HOUDAN et l'entreprise.

D) Evènements imprévisibles

Dans les circonstances entraînant une interruption des liaisons, l'entreprise est autorisée à prendre d'urgence les mesures nécessaires, sous réserve d'en aviser sans délais la ville de HOUDAN.

E) Logiciel

Mise en place d'un système de monitoring des adresses IP et prise en main à distance.

IV - LIMITATION DES PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise doit assurer les remplacements des pièces, rendus nécessaires pour la remise en état des installations à la suite de l'intervention sur celles-ci d'une personne étrangère à l'entreprise, des dégâts provoqués par la foudre, incendie, eaux, tempête caractérisée, vandalisme ou accident.

Dans ce cas, les frais de remise en état seront à la charge de la ville de HOUDAN qui en effectuera le règlement à l'entreprise dans les trente jours qui suivront l'intervention.

V - REMUNERATION

En contrepartie des prestations définies aux articles ci-dessus, la ville de HOUDAN paiera une redevance annuelle couvrant :

- tous les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel spécialisé de l'entreprise.
- Tous les frais d'utilisation des outillages et appareils de mesures, et nacelle.
- Tous les frais de fournitures de pièces et matériels de rechange et des ingrédients d'entretien préventif.
- Prix : 3450 € hors taxes (Trois mille quatre cent cinquante hors taxes)
Payable semestriellement en Mars et Septembre.

Paiement :

Cette redevance semestrielle fera l'objet d'une facture qui sera déposée sur Chorus Pro.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT





ALARMES • VIDÉOSURVEILLANCE • ANTENNES TV • CONTRÔLES D'ACCÈS • INTERPHONIE

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 078-217803105-20250527-2025_DEC_024-CC



VI - CAUTIONNEMENT

Il n'est exigé ni cautionnement, ni retenue de garantie.

VII - CONTESTATION – JURIDICTION

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera portée devant le tribunal de commerce d'Evreux.

Fait en deux exemplaires,

A Méricourt, le

L'entrepreneur,
Julien GESLAN

Pour la ville de Houdan,

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org
www.antenne-service-protection.fr



LA MAINTENANCE PAR AS PROTECTION

Une maintenance de qualité tient avant tout de la mise en œuvre de produits d'une grande fiabilité pour minimiser les interventions.

Pour une maintenance digne de ce nom dépend en premier lieu :

- De la mise en place d'un référent technique client
- De la qualité des intervenants
- Des matériels de réparation dans tous nos véhicules pour en effectuer la remise en état des plus rapides.



Tout le monde vous dira qu'une bonne maintenance c'est une maintenance exécutée dans le respect des délais tant d'intervention que de remise en état des matériels. Et nous, nous affirmons que c'est avant tout une intervention qui est anticipée, c'est pourquoi nous avons mise en place la maintenance prédictive.

Aujourd'hui nous sommes la seule société qui installe des systèmes de vidéo protection avec cette caractéristique. Cette évolution voulue nous a demandée deux années d'études dans la conception d'un outil que nous plaçons dans le réseau vidéo qui analyse certaines données sur la transmission des données, de la qualité des images et de ces paramètres.

Notre boîtier a été élaboré en collaboration avec une start-up de l'informatique sur nos directives et NOS préconisations fonctionnant avec un processeur **Core 9** de chez INTEL.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT



Les informations nous remontent au travers de mail et nous permettent d'avoir une veille de nos équipements en production des plus réactives.

L'ingénieur en charge de la veille qui déclenche l'intervention avant même que le client ne se rende compte qu'un problème survient.

Cette préconisation nous permet de réduire les coûts et surtout de planifier les interventions dites curatives avant même qu'elle ne soit connue du client.

Cette avancée n'a rien avoir avec ce que proposent nos concurrents avec l'implémentation d'un NETGIOS.

LA MAINTENANCE EFFICACE

La vidéo protection sans une maintenance digne de ce nom n'a pas de raison d'exister.

L'ensemble de nos installations sont vérifiées tous les six mois. Nous vérifions que tout fonctionne bien, nous nettoyons toutes les caméras car les insectes ne se privent pas de venir squatter ces abris pour eux générateur de chaleur. Nous appliquons un produit anti insectes ayant une durée de vie de trois mois maximums.



CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT



Veiller à ajuster notre stratégie de maintenance

Tout l'enjeu de la maintenance prédictive est de détecter les problèmes suffisamment en amont : pour cela, il convient d'établir des stratégies de surveillance adaptées aux types de matériels.

Les matériels les plus coûteux ou les plus stratégiques auront tout intérêt à être placés sous surveillance continue, tandis que d'autres pourront simplement être contrôlés à intervalles réguliers, en se basant sur les indicateurs de durée de vie et sur les probabilités de pannes.

Dans le cadre d'une stratégie de maintenance prévisionnelle, il est naturellement judicieux de privilégier les techniques non intrusives, qui ne nécessitent pas d'interrompre le service.

Pour utiliser ces techniques à des fins préventives, **il faudra au préalable avoir établi un profil de fonctionnement normal**, tenant compte des caractéristiques des matériels.



Dès lors qu'il existe un historique suffisant, il est possible de croiser les différentes données disponibles afin d'**identifier des schémas ou patterns annonciateurs de pannes**, de manière à affiner toujours plus la précision des prédictions.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT



La gestion d'une maintenance de qualité passe par des principes obligatoires.
Aujourd'hui AS Protection propose une maintenance d'avant-garde

Les modèles de maintenance existants ont démontré certaines limites.

La maintenance préventive :

Consiste à nettoyer les matériels et mettre les nouvelles évolutions logicielles du système pilotant ces dernières.

La maintenance corrective :

Il faut attendre que la panne survienne pour pouvoir intervenir

Les moments de maintenance sont souvent mal déterminés et les équipements auraient pu être utilisés encore des semaines voire des mois.

La maintenance prédictive

Permet d'anticiper les pannes en relevant des données provenant de plusieurs sources (VIDEO, IOT, GMAO ...) et de mettre en place des schémas de pannes grâce à des corrélations entre les données (data mining), pour pouvoir planifier les maintenances et ainsi éviter de suspendre la production.

Le but de la **maintenance prédictive** est d'agir avant que la panne n'immobilise l'équipement, en faisant intervenir au bon moment : l'équipe, le matériel et la pièce défectueuse.

La maintenance prédictive d'AS Protection consiste à mettre un logiciel qui recueille plusieurs milliers d'informations et les traite selon un algorithme et en informe notre hotline.



CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org

www.antenne-service-protection.fr



Pourquoi la maintenance prédictive ?

Avantages de la maintenance prédictive ?

Grâce à l'analyse des systèmes de production, la maintenance prédictive permet de :

- **Prévoir les pannes** avant qu'elles n'arrivent
- **Réduire les coûts** liés à la réparation des machines
- **Réduire les temps** d'immobilisation des machines
- **Optimiser les ressources** matérielles et humaines de l'entreprise
- **Améliorer** votre efficacité énergétique

- **Réduisez vos coûts**
- **Anticipez vos problèmes**
- **Optimisez votre production vidéo**



CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org

www.antenne-service-protection.fr





ALARMES • VIDÉOSURVEILLANCE • ANTENNES TV • CONTRÔLES D'ACCÈS • INTERPHONIE

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le
ID : 078-217803105-20250527-2025_DEC_024-CC



L'ensemble de nos personnels sont interconnectés par mail en permanence afin de satisfaire à une demande d'intervention de client à tout instant.

Dans le cadre de notre maintenance, nos différentes opérations sont programmées.

La maintenance choisie est corrective, préventive et adaptative.

Elle concerne l'ensemble des dispositions nécessaires destinées à maintenir en condition opérationnelle le dispositif sur toute la durée de son exploitation, ainsi qu'une prestation de conseil pour l'adaptation du dispositif existant.

Au titre de cette maintenance, le prestataire assure :

- Une assistance téléphonique ;
- La télémaintenance ;
- Des interventions sur site en cas de dysfonctionnement ;
- Deux visites annuelles d'entretien des caméras ;
- Les locations des nacelles et autres dispositifs destinés à intervenir en hauteur (personnels habilités) ;
- La fourniture des mises à jour évolutives et correctives (logiciels, documentations) :

Les nouvelles versions seront fournies au fur et à mesure de leur disponibilité. Le titulaire informera régulièrement la ville de la disponibilité des nouvelles versions du progiciel sous licence, par courrier ou par mail.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org
www.antenne-service-protection.fr



Niveau de gravité

La ville informera le titulaire des dysfonctionnements rencontrés dans l'utilisation du dispositif et déterminera le niveau de gravité des demandes.

Priorité 1 - anomalie critique / bloquante

Une anomalie critique rend le système de vidéosurveillance de la ville d'Orgerus inopérant ou empêche le centre de supervision urbaine de remplir ses missions.

Par exemple :

- Panne simultanée de plus de 2 caméras
- Panne simultanée de 2 caméras en vis à vis
- Absence de renvoi au poste de sécurité
- Panne générale du système de supervision
- Défaillance du serveur de vidéosurveillance ou du serveur NAS ne permettant plus d'enregistrer ou de visualiser l'ensemble des caméras.

Priorité 2 - anomalie sérieuse / urgente

Une anomalie sérieuse affecte le fonctionnement du système dans une mesure telle que le Centre de Supervision Urbaine ne peut assurer que partiellement ses missions.

Par exemple :

- Panne d'une caméra
- Panne générale du système de supervision
- Défaillance du serveur de vidéosurveillance ou du serveur NAS gênant la visualisation d'une ou plusieurs caméras.

Priorité 3 - anomalie non bloquante

Une anomalie non bloquante perturbe l'utilisation du dispositif et contraint le Centre de Supervision Urbaine à assurer ses missions sur mode dégradé.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT



Délai de prise en charge

Toute demande émise auprès du support technique fait l'objet d'un accusé de réception. Ceci marque la prise en compte et la classification (niveau de gravité) de la demande par support.

Cette prise en compte doit avoir lieu **dans l'heure qui suit** la demande de support en tenant compte des horaires d'ouverture du support technique.

Délais d'intervention

Le délai d'intervention sera au maximum de **8 heures** à réception de la demande d'assistance.

Délais de résolution

Pour les problèmes identifiés et classifiés, le titulaire met en œuvre tous les moyens à sa disposition afin de résoudre lesdits problèmes dans les délais maximaux de résolution fixés ci-dessous selon le niveau de gravité.

4. Critique : 24 ouvrées heures maxi à compter de la prise en charge
5. Sérieux : 48 ouvrées heures maxi à compter de la prise en charge
6. Non bloquant : 72 heures ouvrées maxi à compter de la prise en charge



Si le prestataire ne peut résoudre les problèmes constatés dans les délais impartis, il s'engage à proposer des solutions de contournement à la collectivité que celle-ci peut accepter ou non.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT



FICHE D'INTERVENTION

Fiche d'intervention

Nom et prénom du salarié _____				Fonction / poste du salarié _____					
Période		Début Le ___/___/___ à ___h___			Fin Le ___/___/___ à ___h___				
Interventions									
Date et heure de l'appel	Client / service demandeur	Motifs de l'appel	Consignes / informations données par le salarié au demandeur	Intervention					Observations
				Déplacement	Heure de départ	Heure de fin	Action entreprises		
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non					

Le contrat de maintenance une fois passé le délai de garantie d'une année s'élèvera à 3450 € H.T.

CONTACTS

Eure : 02 32 33 43 36
130 rue Clément Ader - 27000 EVREUX

Yvelines : 01 30 63 92 54
16 bis route des Crêtes - 78270 MÉRICOURT

bureau@asprotection.org
www.antenne-service-protection.fr



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 28 mai 2025 09:14
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20250528-5234.xml; 078-217803105-20250527-2025_DEC_024-CC-1-2_5256.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-05-28(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEC_024

Objet acte: Contrat de maintenance et d'entretien du réseau de vidéoprotection de la ville de Houdan.

Nature de l'acte: Contrats, conventions et avenants

Matière: 1.4-Autres types de contrats

Identifiant Acte: 078-217803105-20250527-2025_DEC_024-CC

Rapport d'erreur(s):